



FICHE DE POSTE

Assistante sociale

Date de création : 06/03/2024

Date de modification :

Caractéristiques de l'emploi

Filière professionnelle	Emploi	Temps de travail	Points de responsabilité
Filière sociale	Travailleur social AVDM / IML / Diagnostics	1 ETP	Non
Convention collective	Classification	Grille	Diplôme requis
1966	Niveau III		DE AS / ES / CESF

Conditions de travail

Affectation	ADEFO	Service	SDAL
Durée hebdomadaire du travail	39h semaine avec RTT		
Contraintes horaires	Du lundi au vendredi (flexibilité en fonction des contraintes horaires des familles) dans la fourchette 9h à 19 h		
Astreintes	Non		
Spécificités du poste			
Remplacement	En alternance avec le ou la collègue du SDAL		
Modalité de congés annuels	La demande de congés annuels doit être remise au chef de service en fonction des collègues du service.		

Positionnement du poste

Rattachement hiérarchique	Chef de service
Niveau de responsabilité	
Rattachement fonctionnel	
Encadrement	Eventuellement d'un stagiaire
Délégation	Demandes des aides financières diverses
Circuit d'information	Qui procure au salarié les informations nécessaires à l'accomplissement de son travail ?
	Chef de service, tous les acteurs sociaux, les différentes instances institutionnelles (SIAO, CD ..., les différents services de l'ADEF0 (PT, Insertion, le Pas...)
	Réunions auquel participe le salarié :
	<ul style="list-style-type: none">• Réunions de service, institutionnelles, associatives....• Réunion de travail• Réunion nécessaire à l'exercice de la fonction

Mission globale

- Le service d'accès au logement de l'ADEF0 permet, l'accueil et l'accompagnement de ménages en situation de précarité sociale à des fins d'insertion par le logement. Ce service est financé grâce à des subventions DDCS annuelles qui fixe un nombre de places pour les dispositifs d'Intermédiation locative et d'Accompagnement Vers et Dans le Logement. Les situations sont orientées par le SIAO. L'AVDL vise particulièrement à favoriser l'accession au logement ou le maintien des familles et/ou de la personne en difficulté dans leur habitat.
- Les postes dévolus à ce service peuvent être indifféremment des postes de travailleurs sociaux (AS, ES, CESF).
- La mission principale vise à restaurer les capacités d'autonomie et d'intégration des personnes à partir d'un logement.

Mission spécifique liée au service

Mise en œuvre des mesures AVDL via le SIAO

- Evaluation de la situation à partir de la commission SIAO
- Après envoi de la fiche SIAO avec préconisation nous procédons à un échange avec le référent, la famille et/ou la personne, présentation de la mesure AVDL (missions, durée...)
- Accompagnement vers le logement : en amont de l'entrée dans le logement (VAD)
- Lors du relogement : mise en relation avec le Bailleur. Formalisation de l'engagement locatif (signature du bail, état des lieux, assurance...)
- Soutien dans les démarches administratives et ouverture de droits (demande FSL Accès, CAF : dossier demande de logement, ouverture des compteurs d'énergie...)
- Définir le projet de relogement avec la famille bénéficiaire de la mesure (charte...)
- Evaluation de la situation à partir de la commission SIAO
- Après envoi de la fiche SIAO avec préconisation nous procédons à un échange avec le référent, la famille et/ou la personne, présentation de la mesure AVDL (missions, durée...)
- Accompagnement vers le logement : en amont de l'entrée dans le logement (VAD)
- Lors du relogement : mise en relation avec le Bailleur. Formalisation de l'engagement locatif (signature du bail, état des lieux, assurance...)
- Soutien dans les démarches administratives et ouverture de droits (demande FSL Accès, CAF : dossier demande de logement, ouverture des compteurs d'énergie...)
- Définir le projet de relogement avec la famille bénéficiaire de la mesure (charte...)

- Evaluation des capacités financières du ménage (gestion budget)
- Le logement : accompagnement à l'installation dans le logement, rappel des devoirs et droits du locataire (respect du voisinage, paiement du loyer, entretien du logement, conseil sur l'utilisation des équipements...), favoriser l'intégration de la famille sur le territoire...
- Aider la famille ou la personne à comprendre et acquérir des savoir-faire concernant les démarches et les relations, la connaissance des organisations.
- Favoriser la vie sociale au-dedans et au dehors du logement
- Médiation avec le bailleur et le voisinage si nécessaire
- L'AVDL est articulé avec les interventions d'autres acteurs (CD, CCAS...)
- Fin de mesure :
- Assurer la transmission lors du relais auprès des organismes compétents pendant ou avant la fin de la mesure (CD, CCAS...)
- Bilan avec le bailleur et prévoir un outil pour questionner la famille ou la personne sur leur avis // mesure.

AVDL MAINTIEN via CCAPEX

Accompagner les familles en vue de leur maintien dans un logement (visites à domicile nécessaires)

- Démarches auprès des partenaires pour rétablissement ou récupération des droits (Bailleur / CAF...)
- Trouver des solutions de compromis pour les points de conflits / Mobiliser les services pouvant contribuer à la réponse
- Ecoute, conseil et observation attentive du budget et évaluation des capacités financières de la famille
- Evaluer la situation du locataire et comprendre l'origine de la difficulté
- Proposition de mise en place de plan d'apurement des dettes et reprise du paiement du loyer et différentes factures liées au logement
- Accompagnement à la constitution de dossier surendettement / FSL
- Médiation avec le bailleur si nécessaire
- Favoriser la vie sociale au-dedans et au dehors du logement

Intermédiation Locative

Toutes personnes seules, familles monoparentales, couples avec ou sans enfant, agréés public prioritaire, faisant apparaître la possibilité d'être logés en logement avec bail glissant pendant une année par un propriétaire privé. Orientés par les différents dispositifs de l'ADEF0, par les partenaires. Devant être en capacité d'assumer rapidement les charges de loyer et d'acquérir l'autonomie nécessaire à l'occupation d'un logement. (VAD)

- Le chef de service prospecte dans le parc privé afin de trouver des logements adaptés.
- Mise en relation et présentation de la famille au propriétaire
- Coordination de la gestion locative
- Accompagnement à l'installation dans le logement
- Accompagnement dans les démarches administratives
- Rappel des obligations en tant que « locataire »
- Assurer à domicile l'accompagnement social lié au logement :
 - Etablir le lien avec le suivi social de secteur pour toutes questions non liées au logement
 - Evaluer la situation à six mois dans la perspective du glissement de bail ou de la réorientation
- Suivi des paiements du loyer et versement des allocations logement
- Favoriser la vie sociale au-dedans et au dehors du logement

Diagnostics CCAPEX

Il pourrait être demandé au Travailleur Social de faire des diagnostics CCAPEX, en vue d'une mesure AVDL de courte durée.

<p>Compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de la méthodologie d'intervention sociale • Connaissance dans le domaine du logement : de la législation, des dispositifs et circuits institutionnels... • Être pourvu d'un bon niveau relationnel • Aptitude à la conduite d'entretien • Maîtrise des nouvelles techniques de communications et d'information • Bonne connaissance des procédures administratives (FSL, Dt de cité...)
<p>Savoir-faire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se former et s'informer (Méthodologie de l'intervention) • Respect des obligations de discrétion et de confidentialité • Autonomie dans l'organisation du travail, le choix des méthodes et les modalités d'intervention (VAD, partenaires...) • Favoriser l'expression de la demande, la clarifier, la hiérarchiser • Conduire des entretiens • Evaluer la situation de la famille et/ou de la personne et conseiller avec objectivité • Favoriser l'autonomie de la personne • Connaissance et respect du cadre institutionnel (hiérarchie...) • Au niveau déontologique : • Nécessité d'obtenir l'accord de la famille ou de la personne pour les démarches faites en son nom. • Posture professionnelle (distance suffisance) • Spécifier les limites de l'accompagnement et être en capacité de savoir le réajuster en fonction de l'évolution de la situation • Formaliser l'accompagnement à travers un contrat et des outils de suivi
<p>Savoir-être</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à s'intégrer et coopérer (travail en équipe et en partenariat) • Aptitude à hiérarchiser les actions en fonction de leur importance dans un contexte en évolution (Action /prises d'initiatives) • Aptitude à échanger, agir avec les différents interlocuteurs interne / externe afin de parvenir à un accord sur un sujet donné (négociation) • Aptitude à être à l'écoute et réceptif aux informations fournies par l'environnement et respect de la confidentialité (Communication, écoute, confidentialité) • Aptitude à s'adapter à des situations différentes et ajuster ses comportements (Adaptabilité/Empathie...) • Aptitude synthétiser les informations, les transmettre et établir la relation (communication transmission)

Adaptation aux évolutions : les descriptifs de cette fiche de poste ne sont ni restrictifs, ni exhaustifs, et peuvent être modifiés à tout moment en fonction des besoins et de l'évolution du service.